



Sixième dossier : **La vitesse 2019** sous la loupe (2).



Elle possède chaque fois le privilège d'ouvrir et de clôturer les hostilités d'une campagne. Discrète, elle est rompue et résignée à vivre dans l'ombre, très loin des projecteurs de la notoriété. Et pourtant...

Suite de la tentative de bilan de la vitesse 2019.

Après les analyses des campagnes 2019 de grand fond, fond, grand et petit demi-fond (national ou autre), la vitesse s'est invitée à la réflexion des lecteurs de « Coulon Futé » le jour de la Saint-Hubert où, selon un dicton du jour, les oies sauvages quittent la terre... Les colombophiles à coup sûr ne s'en plaindront pas. Concrètement, ce premier dimanche de novembre servit, au terme des journées nationales, à initier un triptyque de réflexions sur le court sprint ailé 2019 réservé exclusivement au Hainaut.

Après une série de considérations générales, agrémentée de l'évocation d'un problème informationnel rencontré, le dossier inaugural s'est épanché sur le lâcher unique dans le Tournaisis, en d'autres termes sur celui de l'Ouest de la province francophone recensant le plus grand nombre d'affiliés. Ce mode de lâcher initié en 2018, appliqué uniquement en grande vitesse, ne représenta pas dans les faits, comme l'année de son intronisation d'ailleurs, un trait commun aux confrontations hebdomadaires tournaisiennes de fin mars à fin septembre. La diparité existante des décisions sportives au sein des groupements l'expliquant. Ce qui eut pour conséquence notoire de restreindre le nombre de journées comparables.

En ce jour où il est rapporté que Sainte-Elisabeth montre quel bonhomme sera l'hiver, place au deuxième volet du triptyque consacré aux deux secteurs 2019 de lâcher dans le Pays d'Ath.

Une décentralisation délibérée !

Pendant des lustres, le lâcher unique fut un bastion caractérisant les anciens sous-comités limitrophes d'Ath et de Lessines. Sous la houlette dirigeante de l'époque, il fut, avant et après la création de la section hennuyère, reconduit à diverses reprises, parfois pour une longue durée. Toutefois, au sortir d'une analyse pointue des résultats 2015 réalisée par des assemblées



locales minoritaires d'amateurs, un désaveu majoritaire à l'encontre du mode d'ouverture unique des paniers vit *in fine* le jour. Il fut prononcé... au désarroi de contrées occupant une position géographique centrale. Ce qui n'est pas pour surprendre. Par contre, cette divergence de vue ne modifia nullement le cadastre des ententes existant à l'époque, mais discrédita la tenue d'expérimentaux, programmés à des moments clés de la saison, pour à la limite impacter les championnats (nationaux ou autres).

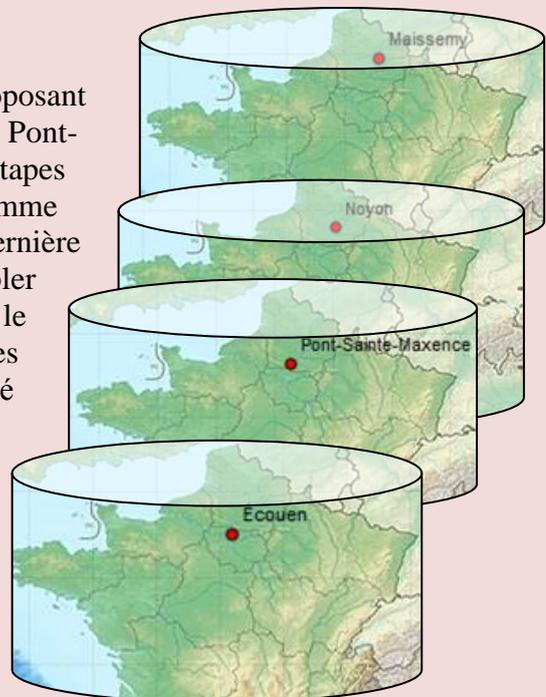
Reconduction avec départ !



2019 n'a nullement remis en question le découpage territorial des saisons précédentes de l'« est » du Hainaut occidental. Ce terroir était toujours scindé en deux ailes concurrentes aux dimensions importantes et axées toutes deux prioritairement sur la profondeur, la topographie du terrain l'autorisant. Ainsi, les associations « *Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest* » d'une part, sise sur la gauche, et « *Hunelle Dendre - Le Ramier du Sud* » d'autre part, implantée sur la droite, ont continué de se concurrencer en reprenant notamment en commun un peu plus de 60 localités dans leurs zones de participation respectives. Tant est enraciné dans le Pays Vert le « *nous ne jouons pas ensemble... mais tu peux quand même venir jouer chez moi* ». Cette expression, ne datant pas d'hier, autorise le « *nomadisme* » au cœur de la campagne. Concurrence oblige ! La reconduction de la structure générale géographique ne s'est cependant pas résumée en un simple « copier-coller » du précédent exercice. Et pour cause, « *Le Progrès* » brabançon francophone (composé par les sociétés de *Bierghes* et de *Saintes*) et le « *Groupement des Quatre* » (se résumant à la société de *Petit-Enghien*), qui relevaient depuis quelques saisons du lâcher de l'aile droite, ont intégré en 2019 celui de Mons. Les deux premières sociétés par choix personnel, la troisième par décision provinciale.

Contrainte imposée !

L'itinéraire 2019 reprenait vingt-sept journées proposant tantôt des Maissemy, tantôt des Noyon, tantôt des Pont-Sainte-Maxence, tantôt des Ecoeuven, tantôt deux étapes notamment en période d'alignement des jeunes. Comme pour le petit demi-fond, l'obligation décrétée en dernière minute par l'Entité Provinciale Réunie, de rassembler vieux et yearlings dans une seule catégorie a limité le champ de comparaison puisque les doublages dans les catégories vieux et juniors n'ont pas été systématiques. Dans un premier temps du moins comme la suite le montre. C'est pourquoi, dans le présent dossier, seules deux catégories ont été traitées, celle des vieux et yearlings confondus d'une part et celle des jeunes d'autre part.



Le lâcher sur l'aile gauche

1. La participation

L'« *Ouest* », les « *Frontières* » et « *Les V* » ont contribué à pérenniser le lâcher de l'aile gauche du Pays d'Ath. Tous trois ont, de nouveau, proposé une épreuve générale assortie de doublages locaux. Trois en principe, deux souvent dans les faits. L'analyse fut dès lors contrainte à se résumer aux enseignements tirés des résultats généraux. Ceux des doublages ne le permettaient pas suite aux envois épisodiques de résultats. Ce qui a créé un déficit de représentativité même si deux ententes ont été collaboratrices de manière régulière.

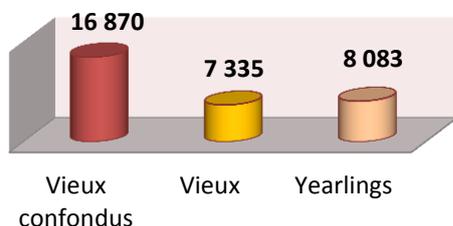
- *Le point dans les vieux et yearlings confondus.* La colonne « *différence* » du tableau ci-dessous prouve que les vieux et les yearlings n'ont pas été, de manière systématique, doublés dans leurs propres catégories d'âge.

Date	Etape	Vieux confondus	Vieux	Yearlings	Différence
30/03	Maissemy	643	278	335	30
06/04	Maissemy	1186	567	575	44
13/04	Maissemy	722	360	333	29
20/04	Pont	1716	804	755	157
27/04	Pont	622	342	280	-
01/05	Maissemy	614	278	336	-
	Pont	1063	443	581	39
05/05	Ecouen	716	387	329	-
12/05	Pont	1420	607	813	-
18/05	Ecouen	1197	491	669	37
25/05	Pont	867	380	487	-
01/06	Pont	802	361	441	-
08/06	Ecouen	575	289	286	-
15/06	Pont	669	332	337	-
22/06	Pont	593	285	306	2
29/06	Ecouen	604	255	349	-
06/07	Pont	528	277	251	-
13/07	Pont	523	222	301	-
20/07	Ecouen	395	209	186	-
29/07	Pont	301	168	133	-
03/08	Ecouen	211	-	-	-
10/08	Pont	167	-	-	-
19/08	Pont	80	-	-	-
24/08	Pont	73	-	-	-
31/08	Ecouen	47	-	-	-
07/09	Noyon	283*	-	-	-
14/09	Noyon	25*	-	-	-
21/09	Noyon	41*	-	-	-
28/09	Noyon	187*	-	-	-
TOTAL		16 870	7 335	8 083	338

Remarque : * doublage des jeunes autorisé.



Le point dans les vieux et yearlings confondus



Ainsi :

- l'artifice consistant à fusionner les catégories vieux et yearlings n'a permis qu'à cinq reprises de dépasser le cap symbolique des 1000 ;
- les doublages spécifiques réservés aux vieux et juniors n'ont plus été organisés à partir de début août ;
- les juniors devraient en principe être majoritaires ;
- les contingents vieux confondus ont, en septembre, bénéficié de l'apport de jeunes doublés, ce qui entraîne que le total obtenu de 16 870 est légèrement surévalué.

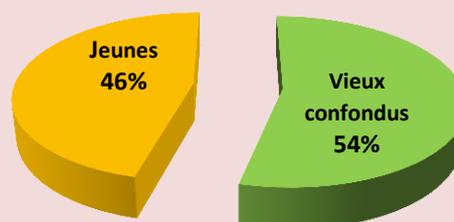
➤ Le point dans les jeunes.

Date	Etape	Jeunes
18/05	Maissemy	106
25/05	Maissemy	255
01/06	Maissemy	684
08/06	Noyon	448
15/06	Pont	763
22/06	Pont	1033
29/06	Ecouen	644
06/07	Pont	856
13/07	Pont	1075
20/07	Ecouen	963
29/07	Pont	776
03/08	Ecouen	1054
10/08	Pont	989
19/08	Pont	819
24/08	Pont	995
31/08	Ecouen	857
07/09	Noyon	533
14/09	Noyon	623
21/09	Noyon	531
28/09	Noyon	412
TOTAL		14 16

Ainsi :

- le cap des 1000 jeunes a été franchi à trois reprises (juin, juillet et août) ;
- la participation moyenne par journée s'est élevée à 720 jeunes.

Le lâcher 2019 de l'aile gauche du Pays d'Ath a recensé (essais non compris) 31 286 pigeons (53,92 % de vieux confondus - 46,08 % de jeunes).



2. La corbeille des vainqueurs

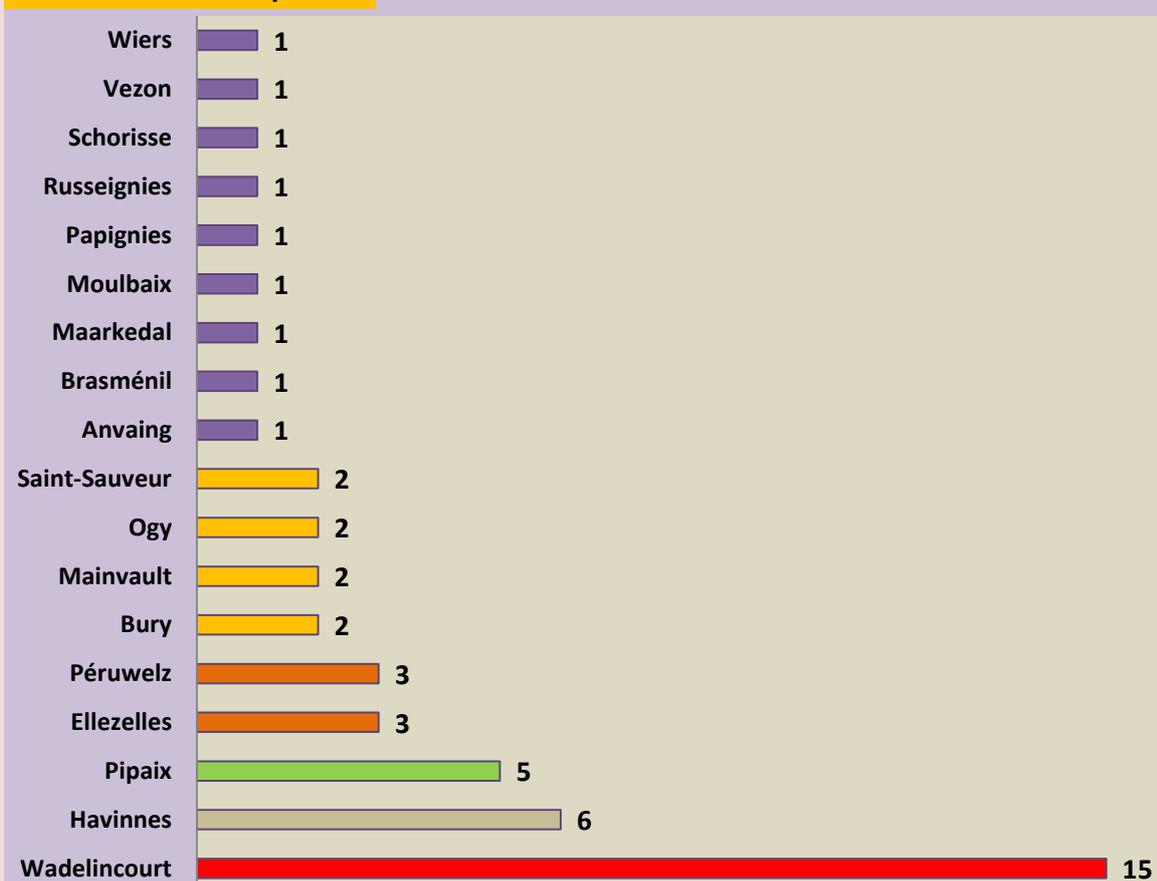
Date	Etape	Vieux confondus	Jeunes
30/03	Maissemy	Vandeputte Eric, Brasménil (643)	<p><i>Les noms notés en rouge désignent les pointeurs généraux lorsque plusieurs catégories ont été organisées.</i></p> <p><i>Les nombres entre parenthèses donnent la grandeur du contingent toutes catégories confondues</i></p>
06/04	Maissemy	Spaerkeer Claude, Wiers (1186)	
13/04	Maissemy	Goemaere José & Gustave, Havinnes (722)	
20/04	Pont	Goemaere José & Gustave, Havinnes (1716)	
27/04	Pont	De Geyter Pierre, Ogy (622)	
01/05	Maissemy	Murez-Marichal, Wadelincourt (614)	
	Pont	Francois-Delporte, Wafelincourt (1063)	
05/05	Ecouen	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (716)	
12/05	Pont	Casaert-Senechal, Russeignies (1420)	
18/05	Maissemy	-	
	Ecouen	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (1197)	-
25/05	Maissemy	-	Gerardie Gérard, Anvaing (255)
	Pont	Cambier Pierre, Bury (867)	-
01/06	Maissemy	-	Balcaen-Dubois, Ellezelles (684)
	Pont	Goemaere José & Gustave, Havinnes (802)	-
08/06	Noyon	-	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (448)
	Ecouen	Francois-Delporte, Wadelincourt (575)	-
15/06	Pont	Francois-Delporte, Wadelincourt (1432)	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt
22/06	Pont	Goemaere José & Gustave, Havinnes (1626)	Van Renterghem-Debliquy, Pipaix
29/06	Ecouen	Carrez Gervais, Ellezelles (1248)	Declercq Dany, Saint-Sauveur
06/07	Pont	Gheenens-Delbecq, Mainvault (1384)	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt
13/07	Pont	Van Renterghem-Debliquy, Pipaix (1598)	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt
20/07	Ecouen	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (1358)	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt
29/07	Pont	Goemaere José & Gustave, Havinnes (1077)	Goemaere José & Gustave, Havinnes
03/08	Ecouen	Van Renterghem-Debliquy, Pipaix (1265)	Van Renterghem-Debliquy, Pipaix
10/08	Pont	Deleuze Marcel, Moulbaix	Lagneau Jean, Ellezelles (1156)
19/08	Pont	Cambier Pierre, Bury	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (899)
24/08	Pont	Bouchard Pierre, Péruwelz	Van Renterghem-Debliquy, Pipaix (1068)
31/08	Ecouen	Bouchard Pierre, Péruwelz	Dutilleul Geoffrey, Saint-Sauveur (904)
07/09	Noyon	Murez-Marichal, Wadelincourt	Gheenens-Delbecq, Mainvault (816*)
14/09	Noyon	Collet-Dubois, Maarkedal	Leturcq-Duponchelle, Wadelincourt (648*)
21/09	Noyon	Haustraete Rudy, Schorisse	Bouchard Pierre, Péruwelz (572*)
28/09	Noyon	Delvingt-Pollart, Papignies	De Geyter Pierre, Ogy (599*)

Remarque : * doublage des jeunes autorisé, le contingent proposé est supérieur à la réalité.



Les 49 palmes 2019 sont tombées dans les escarcelles de 23 colonies implantées dans 18 localités différentes. Wadelincourt est cité à 15 reprises ; Havinnes à 6 reprises ; Pipaix, à 5 reprises; Ellezelles et Péruwelz, tous deux à 3 reprises ; Bury, Mainvault, Ogy et Saint-Sauveur, chacun à 2 reprises ; Anvaing, Brasménil, Maarkedal (commune flamande), Moulbaix, Papignies, Russeignies, Schorisse (commune flamande), Vezon et Wiers, chacun à 1 reprise (le tableau sous-entend que des colonies ont récidivé).

Localisation des 49 palmes



Le lâcher sur l'aile droite

Couvrant la cuvette agricole du Pays d'Ath et le Grand Lessines, le lâcher « *Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud* » n'a plus en 2019, suite aux départs conjugués de Bierghes et Saintes, quitté le giron hennuyer. Le retrait d'une petite trentaine de localités de la zone de participation 2018 a en effet sonné le glas des incursions en province brabançonne francophone.

Bastion de vitesse, « *Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud* » a préservé la particularité d'associer courtes et très longues distances de vol. Le « *survol* » entre en considération dans les réflexions sur ce lâcher.

1. La participation

- *Le point dans les vieux et yearlings confondus.* La colonne « *différence* » du tableau ci-dessous prouve que les vieux et les yearlings n'ont pas été, de manière systématique, doublés dans leurs propres catégories d'âge.

Date	Etape	Vieux confondus	Vieux	Yearlings	Différence
30/03	Maissemy	517	177	240	100
06/04	Maissemy	978	462	440	76
13/04	Maissemy	684	310	308	66
20/04	Pont	1889	1034	728	127
27/04	Pont	442	257	175	10
01/05	Maissemy	676	280	336	60
	Pont	1021	548	397	76
05/05	Ecouen	841	455	357	29
12/05	Pont	1727	778	806	143
18/05	Ecouen	1503	714	691	98
25/05	Pont	1224	544	551	129
01/06	Pont	1176	580	567	29
08/06	Ecouen	644	374	270	-
15/06	Pont	908	488	420	-
22/06	Pont	1064	565	491	8
29/06	Ecouen	887	491	357	39
06/07	Pont	855	495	360	-
13/07	Pont	822	462	357	3
20/07	Ecouen	771	421	337	13
29/07	Pont	368	202	166	-



03/08	Ecouen	605	364	241	-
10/08	Pont	360	-	-	-
19/08	Pont	167	-	-	-
24/08	Pont	104	-	-	-
31/08	Ecouen	63	-	-	-
07/09	Noyon	35	-	-	-
14/09	Noyon	40	-	-	-
21/09	Noyon	48	-	-	-
28/09	Noyon	26	-	-	-
TOTAL		20 445	10 001	8 595	1006

Ainsi :

- le cap des 1000 vieux confondus a été dépassé à sept reprises : une fois en avril, quatre fois en mai et deux fois en juin ;
- quatre semaines de suite, ledit cap des 1000 fut d'actualité ;
- aucun doublage de jeunes ne fut autorisé dans les vieux confondus ;
- les vieux ont été en principe majoritaires.

➤ Le point dans les jeunes.

Date	Etape	Jeunes
18/05	Maissemy	76
25/05	Maissemy	105
01/06	Maissemy	260
08/06	Noyon	177
15/06	Pont	488
22/06	Pont	578
29/06	Ecouen	375
06/07	Pont	670
13/07	Pont	821
20/07	Ecouen	579
29/07	Pont	647
03/08	Ecouen	798
10/08	Pont	826
19/08	Pont	842
24/08	Pont	1389
31/08	Ecouen	910
07/09	Noyon	615
14/09	Noyon	832
21/09	Noyon	750
28/09	Noyon	270
TOTAL		12 008

Ainsi :

- la seconde moitié de la campagne fut plus prolifique au niveau de la participation
- le cap des 1000 jeunes n'a été franchi qu'une seule fois en fin août.

Le lâcher 2019 de l'aile droite du Pays d'Ath a recensé (essais non compris) au total 32 453 pigeons (63 % de vieux confondus – 37 % de jeunes).



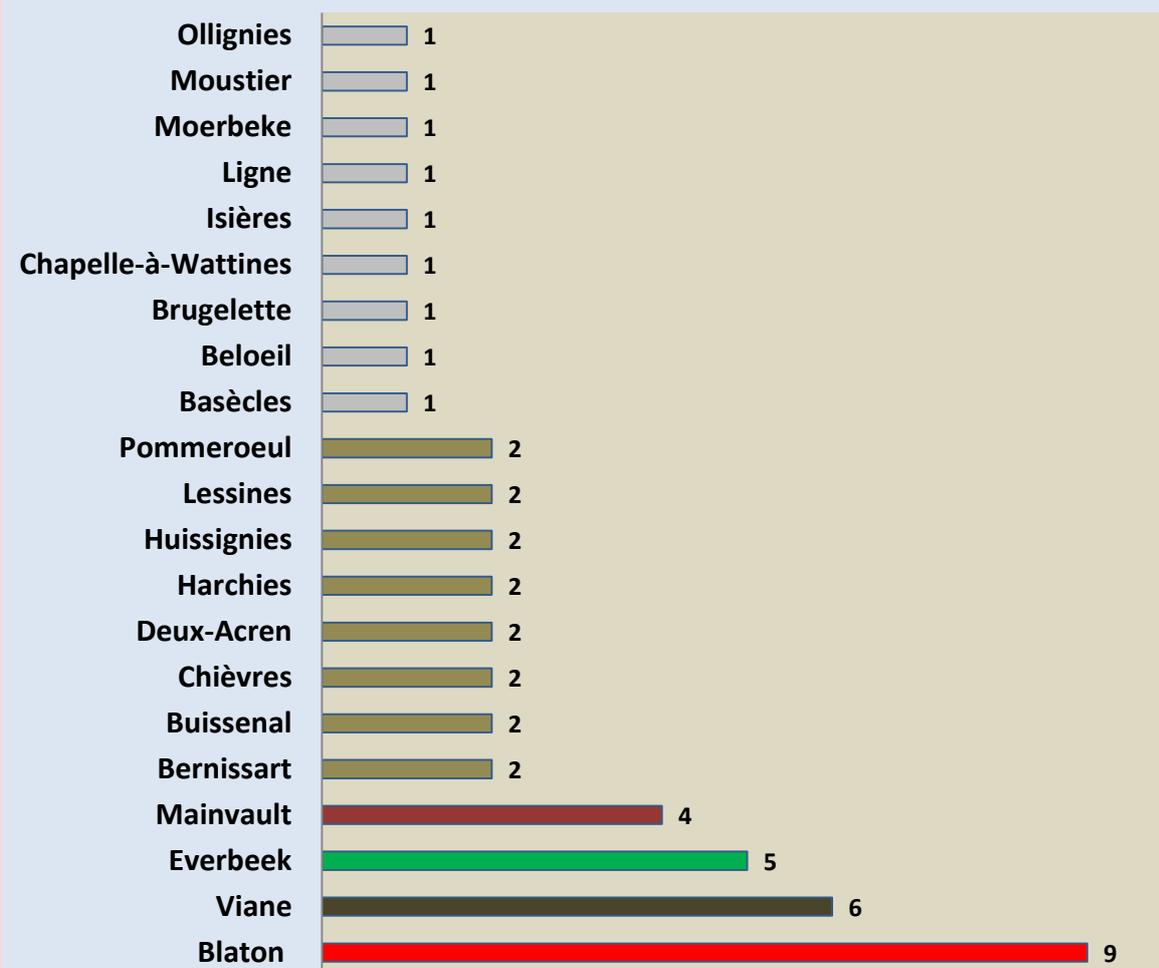
2. La corbeille des vainqueurs

Date	Etape	Vieux confondus	Jeunes
30/03	Maissemy	Leveque Louis, Mainvaut (517)	<p><i>Les noms notés en rouge désignent les pointeurs généraux lorsque plusieurs catégories ont été organisées.</i></p> <p><i>Les nombres entre parenthèses donnent la grandeur du contingent toutes catégories confondues</i></p>
06/04	Maissemy	Page Emelda, Blaton (978)	
13/04	Maissemy	Page Emelda, Blaton (684)	
20/04	Pont	Dusausoit Dany, Beloeil (1889)	
27/04	Pont	D’Haufayt Guy, Ollignies (442)	
01/05	Maissemy	Mourin Ernest, Brugelette (676)	
	Pont	Degand Bruno-Vi-Ma, Ligne (1021)	
05/05	Ecouen	Decottignies Eddy, Blaton (841)	
12/05	Pont	Decottignies Eddy, Blaton (1727)	
18/05	Maissemy	-	
	Ecouen	Decottignies Eddy, Blaton (1503)	-
25/05	Maissemy	-	Dath Jean, Huissignies (105)
	Pont	Vanderhaegen Jacques, Chièvres (1224)	-
01/06	Maissemy	-	De Groote Danny, Everbeek (260)
	Pont	Leclercq Roger, Buissenal (1176)	-
08/06	Noyon	-	Delhez Aurore, Lessines (177)
	Ecouen	Chevalier A.-M., Lessines (644)	-
15/06	Pont	De Sy Eric, Pommeroeul (1396)	Page Emelda, Blaton
22/06	Pont	Page Emelda, Blaton (1642)	Cornet Patrick, Harchies
29/06	Ecouen	Leclercq Roger, Buissenal (1262)	Page Emelda, Blaton
06/07	Pont	Habets Paulette, Isières (1525)	Leveque Louis, Mainvault
13/07	Pont	Vanderhaegen Jacques, Chièvres (1643)	Leveque Louis, Mainvault
20/07	Ecouen	De Craye Christian, Viane (1350)	Leveque Louis, Mainvault
29/07	Pont	De Groote Danny, Everbeek (1015)	De Groote Danny, Everbeek
03/08	Ecouen	Pottier Frères, Basècles	De Sy Eric, Pommeroeul (1403)
10/08	Pont	De Craye Christian, Viane (1186)	Populaire Jean-Marie, Bernissart
19/08	Pont	De Craeye Christian, Viane (1009)	De Craeye Christian, Viane
24/08	Pont	De Craeye Christian, Viane	Massu Martin, Chepelle-à-Wattines (1493)
31/08	Ecouen	De Craeye Christian, Viane	De Groote Danny, Everbeek (973)
07/09	Noyon	Dupont M. & A., Deux-Acren	Verplancken Sébastien, Huissignies (650)
14/09	Noyon	Roberts Ronald, Everbeek	Populaire Jean-Marie, Bernissart (872)
21/09	Noyon	Hayez Gullian & C., Moustier	Page Emelda, Blaton (798)
28/09	Noyon	Dupont M. & A., Deux-Acren	Borremans André, Moerbeke (296)



Les 49 palmes 2019 sont tombées dans les escarcelles de 25 colonies implantées dans 21 localités différentes. Blaton est cité à 9 reprises ; Viane (commune flamande) à 6 reprises ; Everbeek (commune flamande) à 5 reprises ; Mainvault à 4 reprises ; Bernissart, Buissenal, Chièvres, Deux-Acren, Harchies, Huissignies, Lessines et Pommeroeul, tous les huit à deux reprises ; Basècles, Beloeil, Brugelette, Chapelle-à-Wattines, Isières, Ligne, Moerbeke (commune flamande), Moustier et Ollignies, tous les neuf à 1 reprise (le tableau sous-entend que des colonies ont récidivé).

Localisation des 49 palmes



3. Regard sur les doublages

L'envoi régulier des résultats des doublages Ath, Blaton et Lessines a contribué à cerner pour chacune des trois ententes :

- * son niveau de participation ;
- * son pourcentage de prix de tête ;
- * son pourcentage de prix enlevés (classification par deux), calculé en fonction de la vitesse de la plus rapide lanterne rouge de chaque catégorie et de son contingent.



Niveau de participation

Date	Ath			Blaton			Lessines		
	V	Y	P	V	Y	P	V	Y	P
30/03	108	166		123	120		-	-	
06/04	278	267		163	161		63	46	
13/04	119	143		154	146		79	43	
20/04	577	436		283	158		239	143	
27/04	121	85		47	53		97	39	
01/05	130	213		96	44		87	106	
	356	240		98	84		155	88	
05/05	193	197		213	130		61	47	
12/05	411	526		183	111		285	211	
18/05	286	374		218	151		269	205	
			-			10			66
25/05	301	302		144	52		193	232	
26/05			51			11			43
01/06	308	323		108	83		186	165	
			90			80			90
08/06	126	120		104	46		144	104	
			63			45			69
15/06	253	237	242	112	52	195	123	131	51
22/06	294	267	276	113	87	196	154	142	106
29/06	265	195	137	135	246	178	121	101	60
06/07	270	213	363	107	53	262	118	94	45
13/07	233	226	481	93	39	283	133	98	51
20/07	235	200	282	84	44	240	110	98	57
29/07	118	111	314	-	-	-	72	50	264
03/08	178	124	377	87	34	207	99	83	214
10/08	175	*	439	111	*	150	74	*	220
19/08	87	*	413	62	*	164	18	*	248
24/08	66	*	818	4	*	156	34	*	415
31/08	27	*	461	4	*	157	32	*	275
07/09	8	*	241	-	*	142	26	*	216
14/09	8	*	375	-	*	132	32	*	319
21/09	15	*	323	-	*	109	33	*	301
28/09	-	*	120	2	*	36	24	*	114
Total	5546	4965	5866	2846	1894	2753	3061	2226	3224
Total général	Ath : 16377			Blaton : 7493			Lessines : 8511		

Remarque : * à ces dates, vieux et juniors étaient réunis dans un même résultat.

Ainsi et à partir des résultats 2019 des trois doublages, il est permis d'avancer :

- les trois doublages toutes catégories réunies ont convoyé 32.381 pigeons (11.453 vieux, 35,37 % ; 9.085 juniors, 28,06 % ; 11.843 jeunes, 36,57 %) ;
- les jeunes ont devancé de peu les vieux, plus nettement les juniors ;
- Ath a contribué au contingent total à raison de 50,58 %, Blaton de 23,14 % et Lessines de 26,28 % ;
- les jeunes ont été de peu majoritaires dans les bureaux d'Ath et de Lessines, les



vieux par contre dans celui de Blaton ;
 - l'ordre décroissant Ath-Lessines-Blaton est d'actualité dans les quatre classements.

Pourcentages de prix de tête

Les « tops 20 » repris dans les dossiers sportifs hebdomadaires ont permis de cerner la quintessence des vols.

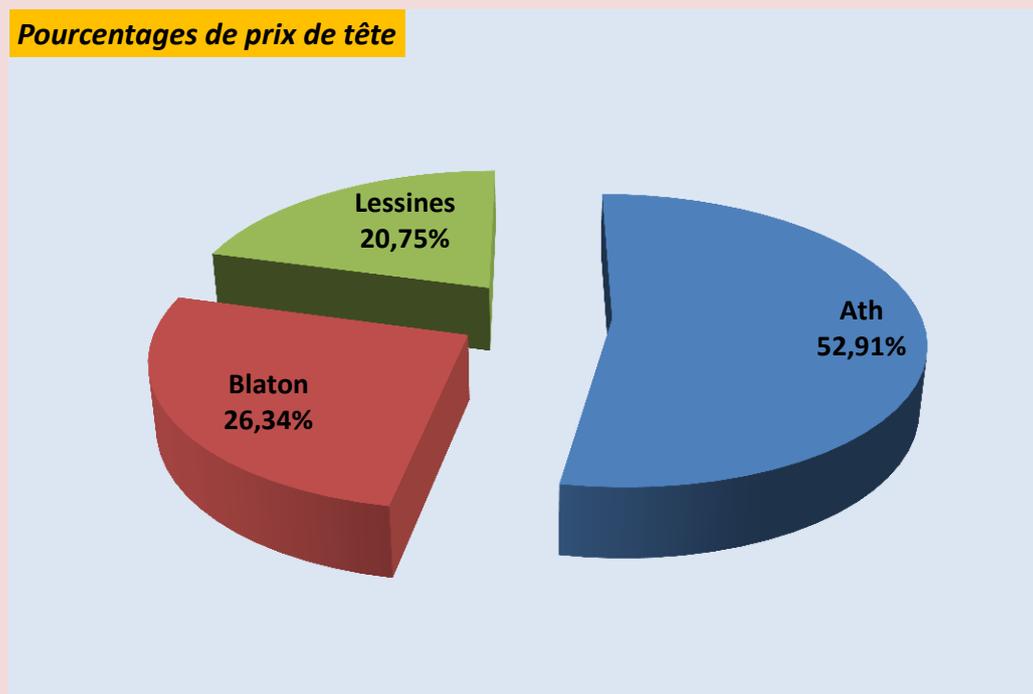
Date	Ath			Blaton			Lessines		
	V	Y	P	V	Y	P	V	Y	P
30/03	80	70		20	30		-	-	
06/04	60	70		30	30		10	0	
13/04	15	50		40	25		45	25	
20/04	55	80		45	20		0	0	
27/04	65	50		20	45		15	5	
01/05	65	45		5	15		30	40	
	70	80		20	15		10	5	
05/05	50	65		50	35		0	0	
12/05	60	70		40	30		0	0	
18/05	25	45		70	35		5	20	
			-			25			75
25/05	95	80		5	15		0	5	
26/05			25			30			45
01/06	55	80		15	15		30	5	
			0			5			95
08/06	55	25		20	45		25	30	
			25			10			65
15/06	25	40	20	75	55	80	0	5	0
22/06	50	60	25	20	30	50	30	10	25
29/06	40	50	50	45	35	35	15	15	15
06/07	50	40	55	15	15	10	35	45	35
13/07	55	60	65	30	25	35	15	15	0
20/07	45	55	75	30	25	15	25	20	10
29/07	60	65	60	-	-	-	40	35	40
03/08	45	65	50	50	25	50	5	10	0
10/08	50	*	65	30	*	30	20	*	5
19/08	30	*	90	60	*	5	10	*	5
24/08	55	*	70	0	*	20	45	*	10
31/08	50	*	65	5	*	0	45	*	35
07/09	5**	*	45	-	*	10	65**	*	45
14/09	10**	*	70	-	*	20	80**	*	10
21/09	15	*	50	-	*	25	85	*	25
28/09	-	*	75		*	5	65**	*	20
% moyen	50,77	59,29	49	28,46	26,90	23	20,77	13,81	28
% moyen général	Ath : 52,91			Blaton : 26,34			Lessines : 20,75		



Remarques : * à ces dates, vieux et juniors étaient réunis dans un même résultat.
** pourcentages non pris en considération pour cause de « tops 20 » non complets.

Ainsi et à partir des résultats 2019 des trois doublages, il est autorisé de dire :

- Ath réalise le meilleur pourcentage dans les trois catégories et par conséquent au général ;
- Blaton décroche le premier accessit dans deux catégories (V-Y) et au général, Lessines un dans les jeunes ;
- Ath forge sa moyenne la plus élevée dans les juniors, Blaton dans les vieux et Lessines dans les jeunes.



Pourcentages de prix enlevés à la vitesse de la plus rapide lanterne rouge

Date	Ath			Blaton			Lessines		
	V	Y	P	V	Y	P	V	Y	P
30/03	100	100		32,26	56,67		-	-	
06/04	77,70	93,28		69,51	100		100	73,91	
13/04	88,33	93,06		72,73	100		100	90,91	
20/04	100	94,50		95,07	100		60	52,78	
27/04	59,02	60,47		100	100		18,37	45	
01/05	84,27	80,83		100	100		80,77	52,27	
	100	82,24		62,50	100		77,27	79,25	
05/05	94,85	100		100	93,85		61,29	45,83	
12/05	71,84	49,81		100	100		36,36	25,47	
18/05	80,42	67,38		100	100		47,41	41,75	
			-			100			44,48
25/05	95,36	78,81		100	100		54,64	30,17	
26/05			19,23			100			40,91
01/06	73,38	82,10		90,74	100		100	67,47	
			0			100			86,67
08/06	71,43	58,33		100	100		56,94	59,62	
			50			65,22			100
15/06	40,16	50,42	64,46	100	100	100	4,84	16,67	61,54
22/06	68,03	82,09	62,33	100	100	100	85,71	52,11	98,11
29/06	89,47	100	86,96	100	72,36	100	90,16	33,33	80
06/07	71,85	82,24	59,34	90,74	100	75,57	100	85,11	100
13/07	100	72,57	73,03	97,87	100	100	83,58	69,39	38,46
20/07	67,80	62	100	100	100	84,17	74,55	51,02	82,76
29/07	83,05	72,31	78,98	-	-	-	100	100	100
03/08	39,33	100	70,37	100	58,82	100	16	23,81	25,23
10/08	60,23	*	57,73	100	*	100	56,76	*	57,27
19/08	34,09	*	66,18	100	*	100	44,44	*	29,84
24/08	90,91	*	56,23	50	*	100	100	*	33,65
31/08	100	*	91,77	50	*	100	68,75	*	47,10
07/09	25	*	71,90	-	*	100	100	*	41,67
14/09	50	*	92,02	-	*	100	100	*	62,50
21/09	37,50	*	51,23	-	*	100	100	*	62,25
28/09	-	*	83,33	0	*	100	100	*	77,78
% moyen	73,36	79,16	65	87,98	94,09	96,05	72,07	54,79	63,51
% moyen général	Ath : 72,82			Blaton : 92,35			Lessines : 64,47		

Remarque : * à ces dates, vieux et juniors étaient réunis dans un même résultat.

Ainsi et à partir des résultats 2019 dans les trois doublages, il convient de dire :

- Blaton a réalisé le meilleur score dans chaque catégorie en clôturant en premier lieu 14 fois



- dans les vieux, 16 fois dans les juniors et 16 fois également dans les jeunes ;
- Blaton devance dans l'ordre Ath et Lessines, en forgeant de nets écarts ;
 - Ath et Blaton réalisent leur meilleur score dans les juniors, Lessines dans les vieux ;
 - à Ath, l'écart maximal entre les trois catégories s'élève à 14 points, à Blaton à 8 points et à Lessines à 18 points.

Prix enlevés à la vitesse de la plus rapide lanterne rouge

